

**Module optionnel**

<b>Titre de module</b>	<b>Cultures funéraires</b>	<b>Code</b>	<b>EP-W18</b>
<b>Conditions</b>	Se base sur la liste de formation initiale pour la connaissance et l'utilisation des plantes pour horticulteurs/horticultrices CFC. Compétences et/ou modules recommandés pour les participants non inscrits au module dans le cadre de la préparation à l'examen professionnel: Module EP-G1 ou EP-P1 «Connaissance et utilisation des plantes».		
<b>Compétences</b>	Connaissant l'histoire de la culture funéraire, les diverses formes d'inhumation et les bases juridiques, les personnes ayant suivi ce module sont capables d'aménager des cimetières et de participer à leur planification. Ils maîtrisent la gestion d'un cimetière et de tous les travaux y afférents. Ils ont un bon sens du relationnel (autorités, représentants des communautés religieuses, entreprises de pompes funèbres, familles).		
<b>Contrôle des compétences</b>	Contrôle écrit des objectifs de formation avec cas d'étude, durée 120 min.		
<b>Objectifs de formation</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Décrire l'évolution historique de l'inhumation.</li> <li>2. Présenter les formes d'inhumation et leurs bases juridiques, décrire les étapes et les compétences à la suite d'un décès, jusqu'à l'inhumation et pendant celle-ci.</li> <li>3. Justifier les responsabilités dans les relations avec les pouvoirs publics, les églises, les sociétés de pompes funèbres, les personnes se rendant au cimetière etc.</li> <li>4. Commenter la construction et le fonctionnement des cimetières. Appliquer les règles de répartition des parcelles. Établir des programmes de plantation pour les parcelles.</li> <li>5. Décrire le déroulement des différents travaux d'inhumation. Prévoir l'utilisation des ressources nécessaires en conséquence.</li> <li>6. Décrire, organiser et effectuer l'aménagement des tombes et leur entretien et justifier leurs particularités.</li> <li>7. Décrire, organiser et effectuer les travaux d'entretien inhérents à un cimetière et les grouper en fonction de la saison.</li> <li>8. Énumérer les tâches administratives inhérentes à un cimetière et commenter la vente de plantes et les calculs pour l'ornementation funéraire saisonnière.</li> <li>9. Juger le traitement réservé aux tombes historiques, tombes de personnalités et aux tombeaux dignes d'être préservés.</li> </ol>		
<b>Durée d'enseignement</b>	Cours avec travaux pratiques et certificat de compétence	Heures	60
<b>Reconnaissance</b>	Module optionnel pour l'admission à l'examen professionnel. Certificat de formation continue pour tous les participants finalisant le module avec le certificat de compétence.		
<b>Durée de l'ID module</b>	5 ans	<b>Durée de validité du certificat de compétence pour l'admission à l'EP</b>	7 ans